



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX
PROFESSIONNELS & ASSOCIATIONS

AU 1^{ER} JANVIER 2026



CAISSE D'EPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels et des associations en vigueur au 01/01/2026.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :**

www.caisse-epargne.fr/ile-de-france/*

(Caisse d'Epargne Ile-de-France)

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA**, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 01/10/2025).

* Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

SOMMAIRE

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



Profession libérale - Labelis	6
Artisan/Commerçant - Libre Convergence	6
Franchise - Franchise & Vous	6
Profession libérale de Santé - Labelis Santé	7
Association - Associatis Essentiel	7
Auto-Entrepreneur (offre plus commercialisée)	8
Freelance - Micro-Entrepreneur	8
SCI (Société Civile Immobilière)	8
Basic'Associatis (offre plus commercialisée)	9
Syndicat de copropriété	9

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte	10
Les comptes en devises	10
Services bancaires de base	10
Les frais et commissions de mouvement	11
Les autres frais et services	11
Les opérations juridiques et fiscales	11
La location de coffre-fort	11
Les dates de valeur	12
Les oppositions	12
La recherche de document(s)	12

3 LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Les commissions d'intervention	12
Les incidents liés aux chèques	13
Les incidents liés aux prélèvements et effets	13
Les opérations particulières	13

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	14
Les chèques	15
Les cartes de paiement	15

La carte de retrait	16
Les paiements par carte	16
Les opérations sur carte	16
Les autres services carte	16
Les virements	17
Les prélèvements	18
Les effets de commerce	19
Les services SEPAMAIL	19

5 LES ASSURANCES



Les assurances	20
--------------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Eucureuil Internet Pro/CE net Comptes	21
PulCEo Connect	21
Webprotexion	21
Service Gestion des Factures	22
La sécurisation des opérations en ligne	24

7 CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net Remises	25
CE net EDI (EBICS)	25
PulCEo	25
Les autres prestations	25

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	26
Les terminaux de paiement électronique (TPE)	26
Tap To Pay	26
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS)	27
CE Boost Pay Business	27
Oney Proxi	27
L'e-commerce	28

9 LES SERVICES EXTRA-BANCAIRES



JEDECLARE.COM	30
Avance et gestion Tiers-payant	30
iPaidThat	30
Bridge	30
Vit@Plus	30
Vit@Plus Taxi	30

10 LE FINANCEMENT



Le financement bancaire court terme	31
Le financement des investissements	31
L'assurance des emprunteurs	33
Les cautions et garanties	33

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale	35
--------------------------------	----

12 LES PLACEMENTS FINANCIERS



Les opérations sur compte-titres ordinaire	36
Les parts sociales	36
Les droits de garde	37
Les autres tarifs	37
Les transferts de compte-titres	38

13 L'ÉPARGNE



Le compte excédent professionnels	39
Les autres comptes et livrets d'épargne	39
Les autres frais et services	39

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les opérations de change	40
Les opérations de paiement	40
Les opérations d'encaissement	41

15 LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Le lexique des termes utilisés	42
--	----

16 LES NUMÉROS ET INFORMATIONS UTILES



Centre de relation clientèle	45
Carte bancaire	45
Monétique commerçants	45
Assurances	45
Nos partenaires	46

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUTRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation	47
Votre recours en médiation	48

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES⁽¹⁾ TVA

DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel.

BON À SAVOIR

Vous êtes détenteur d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise & Vous, vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise⁽²⁾ sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

➤ PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

➤ ARTISAN ET COMMERCANT - LIBRE CONVERGENCE

➤ FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

Les services compris dans ces offres groupées de services sont : chéquier⁽³⁾ sur demande (hors frais d'envoi postaux), frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽³⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽⁴⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁵⁾ ou CE net Comptes⁽⁶⁾, adhésion au service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette), service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽³⁾.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	29,40 €/mois	34,10 €/mois	
Débit différé	29,40 €/mois	34,10 €/mois	41 €/mois
Sans carte	29,40 €/mois		

Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁵⁾⁽⁶⁾ souscrit à partir du 01/07/2022

CE net Remises	CE net EDI
+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁵⁾⁽⁶⁾ souscrit avant le 01/07/2022	
CE net Remises	CE net EDI
Sens aller	+ 17 €/mois
Sens retour	+ 25,50 €/mois
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois
	+ 53,25 €/mois

(1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à la TVA.

(2) Sous réserve d'être titulaire d'un compte de dépôt à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise & Vous, destiné à votre activité professionnelle.

(3) Service gratuit à l'unité.

(4) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46). Voir conditions générales ou notice d'information.

(5) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(6) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.



1

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES⁽¹⁾ TVA

➤ PROFESSION LIBÉRALE DE SANTÉ - LABELIS SANTÉ⁽²⁾

Les services compris dans cette offre groupée de services sont : chéquier⁽³⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽³⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽⁴⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁵⁾ ou CE net Comptes⁽⁶⁾, adhésion au service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette), service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽³⁾, commissions monétique.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Avec une carte à débit différé et un TPE	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
TPE IP Fixe (9,90 €/mois) + contrat monétique	22,20 €/mois	27,70 €/mois	33,25 €/mois
TPE Mobile IP (27,90 €/mois) ⁽⁶⁾ + contrat monétique	40,60 €/mois	46,10 €/mois	51,60 €/mois
TPE Mobile 4G - Anciennement TPE Premium GPRS - (33,90 €/mois) + contrat monétique	46,70 €/mois	52,20 €/mois	57,70 €/mois
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁵⁾⁽⁷⁾			
CE net Remises	CE net EDI		
+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois		

➤ ASSOCIATION - ASSOCIATIS ESSENTIEL

Les services compris dans cette offre groupée de services sont : chéquier⁽³⁾, frais de tenue de compte, frais d'agios jusqu'à 5 € par trimestre, relevés décadiques, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽⁴⁾, Protection et Assistance Juridique Associatis⁽⁸⁾ Direct Ecureuil Pro⁽⁵⁾ ou CE net Comptes⁽⁶⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽³⁾.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Avec une carte	Retrait Associatis	Visa Business - Visa Electron ⁽⁹⁾ - Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Gold Business
Retrait uniquement	14,50 €/mois		
Débit immédiat		15,20 €/mois	18,60 €/mois
Débit différé		15,20 €/mois	18,60 €/mois
Sans carte		13,50 €/mois	

Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁵⁾⁽⁷⁾ souscrit à partir du 01/07/2022

CE net Remises	CE net EDI
+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁵⁾⁽⁷⁾ souscrit avant le 01/07/2022	
CE net Remises	CE net EDI
Sens aller	+ 17 €/mois
Sens retour	+ 25,50 €/mois
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois
	+ 53,25 €/mois

(1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à la TVA.

(2) Offre réservée aux nouvelles entrées en relation à titre professionnel.

(3) Service gratuit à l'unité.

(4) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Assurance Moyens de Paiement Associations sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46). Voir conditions générales ou notice d'information.

(5) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(6) Pour les contrats TPE souscrits à compter du 31/01/2024.

(7) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

(8) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46).

(9) Arrêt de commercialisation au 31/03/2021.

1

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES⁽¹⁾ TVA

➤ AUTO-ENTREPRENEUR (ARRÊT DE COMMERCIALISATION DE L'OFFRE AU 31/12/2023)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont : chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽³⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Sans carte	14 €/mois	
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit à partir du 01/07/2022		
CE net Remises	CE net EDI	
+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois	
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022		
CE net Remises	CE net EDI	
Sens aller	+ 17 €/mois	
Sens retour	+ 25,50 €/mois	
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois

➤ FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, cette formule vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (Internet, mobile), Carte Visa Business⁽⁶⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽⁷⁾, relevés de compte mensuels digitalisés⁽²⁾, accès à un conseiller dédié.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Avec une carte	Formule Initial	Formule Confort	Formule Optimal
	Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Carte Visa Business	Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €/mois	13,90 €/mois	19,90 €/mois
Débit différé		13,90 €/mois	19,90 €/mois

➤ SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont : chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, commissions de mouvement, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽³⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Sans carte	8,90 €/mois	
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit à partir du 01/07/2022		
CE net Remises	CE net EDI	
+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois	
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022		
CE net Remises	CE net EDI	
Sens aller	+ 17 €/mois	
Sens retour	+ 25,50 €/mois	
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois

(1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à la TVA.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46). Voir conditions générales ou notice d'information.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(5) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

(6) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(7) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

1

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES⁽¹⁾ TVA

➤ BASIC'ASSOCIATIS (ARRÊT DE COMMERCIALISATION DE L'OFFRE AU 31/12/2023)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽³⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Sans carte	7,50 €/mois	
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit à partir du 01/07/2022		
CE net Remises	CE net EDI	
+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois	
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022		
CE net Remises	CE net EDI	
Sens aller	+ 17 €/mois	
Sens retour	+ 25,50 €/mois	
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois

➤ SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, commissions de mouvement, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽³⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Sans carte	7,50 €/mois	
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit à partir du 01/07/2022		
CE net Remises	CE net EDI	
+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois	
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022		
CE net Remises	CE net EDI	
Sens aller	+ 17 €/mois	
Sens retour	+ 25,50 €/mois	
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois

(1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à la TVA.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46). Voir conditions générales ou notice d'information.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(5) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

2 LE COMPTE COURANT

➤ LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Service gratuit d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.



Gratuit
Gratuit

Relevés de compte selon périodicité	Au format papier	Au format électronique ⁽¹⁾
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	13,10 €/trim	4,90 €/trim
Bi -mensuelle	5,10 €/trim	1,90 €/trim
Décadaire	8,80 €/trim	3,30 €/trim
Journalière	54,70 €/trim	20,30 €/trim
Intraday	20 €/mois	20 €/mois

- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

➤ LES COMPTES EN DEVISES⁽²⁾

- Ouverture de compte **Gratuit**
- Frais de tenue de compte **20 €/trim**
- Envoi de relevés (périodicité mensuelle) **Gratuit**
- Clôture de compte **Gratuit**

➤ SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - Un changement d'adresse par an
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
 - La domiciliation de virements bancaires
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - La réalisation des opérations de caisse
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
 - L'abonnement à des services de banque à distance (Direct Ecuréuil Internet Pro ou CE net Comptes)
 - Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

(1) Sous réserve d'activation du service "Relevés en ligne".

(2) Sous réserve de commercialisation dans votre agence.

2 LE COMPTE COURANT

➤ LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte courant Professionnels **73,80 €/trim**
- Frais de tenue de compte courant Associations **29,20 €/trim**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L.312 -19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **24 €/acte TVA**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :
 - Entrepreneurs individuels **80 €/an**
 - Personnes morales (hors Associations) **92 €/an**
 - Associations **50 €/an**
- Commission de mouvement (hors Associations) **0,15 %, min 19,90 €/trim**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

➤ LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) **Gratuit**
- Echelle d'intérêts sur demande spécifique **15 €**
- Information annuelle aux Commissaires aux Comptes **120 € TVA**
- Compte Française des Jeux **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutual Urbain) **Gratuit**
- Compte Avance Tiers Payant **Nous consulter**

➤ LES OPÉRATIONS JURIDIQUES ET FISCALES TVA

- Attestation fiscale **60 €**
- Attestation de compte séquestre "article 55" **20 €**
- Attestation de non fusion de compte **20 €**
- Révocation de procuration **45 €**

➤ LA LOCATION DE COFFRE-FORT⁽¹⁾ TVA

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance) **De 65 € à 180 €/an**
- Extension de garanties **De 75 € à 250 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **selon le niveau de garanties choisi**
- Frais réels par ouverture

2

LE COMPTE COURANT

➤ LES DATES DE VALEUR

■ Remise de chèque(s) compensable(s) en France	J + 1 ouvré⁽¹⁾
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales de la Convention de Compte Courant)	
■ Chèque émis	J - 1
■ Virement reçu	J
■ Virement émis	J
■ Prélèvement reçu	J
■ Prélèvement émis	J
■ Versement d'espèces, dépôt au guichet	J
■ Retrait d'espèces	J
■ Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat	J
- Débit différé :	
> Date d'arrêté de compte	Le dernier jour du mois
> Date de valeur	Le 4 du mois suivant
> Date de débit des factures	Le 4 du mois suivant
■ Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance)	E + 4 calendaires⁽²⁾
■ Remise d'effet à l'escompte	J + 1 calendaire⁽²⁾

➤ LES OPPOSITIONS

■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	Gratuit
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
■ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur13 €/chèque
■ Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	22,50 €/chèquier

➤ LA RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

■ Frais de recherche de document(s) de moins d'un an	15 € TVA
■ Frais de recherche de document(s) de plus d'un an	25 € TVA
■ Recherches multiples pouvant donner lieu à la délivrance d'une attestation	Sur devis TVA
■ Photocopie de chèque de moins d'un an	14,40 €/chèque
■ Photocopie de chèque de plus d'un an	17,50 €/chèque

3 LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



➤ LES COMMISSIONS D'INTERVENTION

■ Frais par opération	8,75 € (plafond 43,75 €/jour)
-----------------------------	--------------------------------------

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

J : date de comptabilisation.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour calendrier désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

3

LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

➤ LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾	10 €
■ Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	20 €
■ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	25 €
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	

- Pour un chèque inférieur ou égal à 50 €
- Pour un chèque supérieur à 50 €

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100 €

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

➤ LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

■ Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾	10 €
■ Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA) rejeté pour défaut de provision ⁽³⁾ :	

- Prélèvement inférieur à 20 €
- Prélèvement supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 40 €

Le forfait de frais de rejet de prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA) comprend : les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

■ Incidents sur effet :	
- Impayé sur effet à l'encaissement (hors récupération des frais de protêts éventuels)	18 €
- Paiement d'un effet sur compte insuffisamment provisionné	18 €
- Frais de rejet sur traite ou effet à payer	20 €

➤ LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

■ Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé	10 €
■ Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire)	120 €
■ Frais par saisie administrative	

à tiers détenteur

10 % du montant de la créance dans la limite d'un plafond de 100 €

BON À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créiteur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

(1) En cas de paiement du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT



➤ LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES EN EUROS AU GUICHET

■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	Gratuit
■ Retrait d'espèces avec une carte à usage unique	
- Dans l'agence de domiciliation :	
> Clients non titulaires d'une carte bancaire	Gratuit
> Clients titulaires d'une carte bancaire non valide ou dont le plafond de retrait est dépassé	Gratuit
> Clients titulaires d'une carte bancaire dont le plafond de retrait n'est pas atteint	5 €/retrait
- Hors agence de domiciliation à la Caisse d'Epargne Ile-de-France	5 €/retrait
- Dans une autre Caisse d'Epargne	5 €/retrait

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EUROS DANS LA ZONE

EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

■ Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit
■ Au DAB dans un autre établissement	
- Avec l'offre groupée de services Associatis Essential	Gratuit
- Avec une carte Visa Gold Business ou Visa Platinum Business ou Visa Corporate ou Visa Gold Corporate	Gratuit
- Avec une carte de retrait Associatis, une carte Visa Business, une carte Visa Electron ⁽¹⁾ ou une carte Visa Business à contrôle de solde systématique	1 €/retrait (à partir du 4 ^e retrait par mois)
- Avec une carte Visa Business dans le cadre d'une offre groupée de services ⁽²⁾	1 €/retrait (à partir du 7 ^e retrait par mois)

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES⁽³⁾

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,20 €	6,25 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,80 %	2,80 %

REMISES D'ESPÈCES EN AGENCE

■ Service dépôt Sécurexpress toutes options	
Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle	
- Adhésion au service	51 €/an
- Cotisation 1 ^{re} carte de dépôt Sécurexpress	Gratuit
- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication	8,10 €/an
■ Dépôt d'espèces au guichet ou au DAB de la Caisse d'Epargne	
- Jusqu'à 500 000 € sur une année glissante	Gratuit
- Au-delà de 500 000 € sur une année glissante	Nous consulter
■ Offre fiduciaire (solution de prise en charge des dépôts d'espèces dans le local client, proposée en partenariat avec des transporteurs de fonds)	Sur devis
■ Traitement des écarts de comptage	16,50 €/remise
■ Gestion monnaie métallique	Nous consulter
■ Livraison et/ou collecte d'espèces (billets et/ou pièces)	Sur devis

(1) Arrêt de commercialisation au 31/03/2021.

(2) Tarif appliqué dans le cadre d'une offre groupée de services Labelis, Libre Convergence ou Franchise & Vous.

(3) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

➤ LES CHÈQUES

■ Délivrance de chéquier en agence	Gratuit
■ Frais de renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
■ Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière)	Gratuit
■ Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	14,50 €
■ Frais de destruction de chéquier en cas de non-retrait dans les 2 mois suivant la mise à disposition	7,50 €/destruction
■ Frais d'envoi de chéquier	
- Envoi par lettre recommandée	7,65 €/envoi
- Envoi par courrier simple ⁽¹⁾	Gratuit
- Envoi à l'international	Nous consulter
■ Paiement d'un chèque	Gratuit

CHÈQUES REMIS

■ Remise de chèque(s) compensable en France	Gratuit
Date de valeur = J+1 ouvré ⁽²⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales de la Convention de Compte Courant).	
■ Télecollecte images chèques	Nous consulter

DÉFINITION : Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de Compte Courant.

➤ LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Visa Electron ⁽³⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique
Débit immédiat	65 €/an	150 €/an		Gratuit Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte "services bancaires de base"
Débit différé	65 €/an	150 €/an	252 €/an	

COTISATION CARTES DESTINÉES AUX ASSOCIATIONS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Electron ⁽³⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique
Débit immédiat	65 €/an	150 €/an	• 34,85 €/an • Gratuit dans le cadre du droit au compte "services bancaires de base"
Débit différé	65 €/an	150 €/an	

(1) Sous réserve de la disponibilité du service.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(3) Arrêt de commercialisation au 31/03/2021.

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

➤ LA CARTE DE RETRAIT

COTISATION CARTE DESTINÉE AUX ASSOCIATIONS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de retrait Associatis	
Retraits seuls	20,30 €/an

➤ LES PAIEMENTS PAR CARTE

■ En euros dans un pays de la zone Euro.....	Gratuit
■ En devises ou en euros hors zone Euro ⁽¹⁾ :	
- Commission fixe	1€/paiement
- Commission proportionnelle au montant payé par carte	2,80 %

➤ LES OPÉRATIONS SUR CARTE

■ Frais d'envoi de carte en pli recommandé avec AR à votre demande	7,65 €/envoi
■ Frais d'envoi de carte à l'international à votre demande	9 €/envoi
■ Refabrication de la carte avant échéance.....	11,80 €
■ Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement ⁽²⁾	
- Au guichet de l'agence	18,60 €/opération
- Sur Internet ou applications mobiles ⁽³⁾⁽⁴⁾	Gratuit
■ Réédition du code confidentiel carte en agence.....	8,50 €
■ Consultation du code confidentiel de la carte depuis l'application mobile ⁽⁴⁾	Gratuit

➤ LES AUTRES SERVICES CARTE

■ Service e-Cartes ⁽⁴⁾ (paiement sécurisé sur Internet, service disponible depuis l'application mobile ⁽⁴⁾)	13,75 €/an
■ Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay ⁽⁵⁾ , Samsung Pay ⁽⁵⁾ , Garmin Pay ⁽⁵⁾ , SwatchPAY! ⁽⁵⁾ et Google Pay ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	Gratuit

(1) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(2) Sous réserve d'acceptation et d'éligibilité.

(3) Sous réserve de disponibilité du service.

(4) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass ou Sécur'Pass Pro ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass Pro pour Ce net.

(5) Services accessibles pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business, et sous réserve de leur commercialisation pour les cartes Visa Corporate et Visa Gold Corporate.

(6) Sous réserve de commercialisation.

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

➤ LES VIREMENTS

FRAIS PAR VIREMENT

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En Agence	sur Internet ⁽¹⁾	Par Télétransmission ⁽²⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA occasionnel vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit	Gratuit	0,20 €/virement
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque	3,65 €/virement	Gratuit	0,20 €/virement
Virement SEPA instantané occasionnel	3,65 €/virement	Gratuit	
Virement SEPA jour (avant 11h30, effectué dans la journée)			0,40 €/virement
Virement spécial (URSSAF, TVA...)			0,40 €/virement
Virement tiers urgent (avant 14h, effectué dans la journée)	13,90 €/virement		8 €/virement
Virement SEPA SCT accéléré			0,40 €/virement
Virement trésorerie VSOT			8 €/virement
Virement SEPA permanent vers une autre banque	2,55 €/virement	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	Gratuit	Gratuit	
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	12 €/virement		12 €/virement
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)	5 €/virement		Gratuit

VIREMENTS REÇUS

■ Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent.....	Gratuit
■ Réception d'un virement instantané.....	Gratuit
■ Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro	Gratuit
■ Rejet de virement(s) reçu(s)	18 €/virement

(1) Services de banque à distance : Direct Eucrueil Internet Pro, CE net Comptes.

(2) Échanges de données informatisées (dans le cadre de CE net Remises ou CE net EDI).

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

➤ LES PRÉLÈVEMENTS

- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'un mandat de prélèvement SEPA **21 € TVA**

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter l'edit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

	En Agence	Sur Internet ⁽¹⁾	Par Télétransmission ⁽²⁾
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit		Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement	15,25 €/ligne		
Service de gestion des créanciers (ajout/modification)			
- Autorisés : liste blanche	15,25 €/ligne		
- Non autorisés : liste noire	15,25 €/ligne		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	12 €		Gratuit
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12 €	Gratuit	Gratuit
Annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	5 €		Gratuit

(1) Services de banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

(2) Échanges de données informatisées (dans le cadre de CE net Remises ou CE net EDI).

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

➤ PRÉLÈVEMENTS SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créditeur SEPA) **50 € TVA**

	En Agence	Sur Internet ⁽¹⁾	Par Télétransmission ⁽²⁾
Émission de prélèvement SEPA CORE unitaire	3,30 €/prélèvement		0,22 €/prélèvement
Mise en place échéancier de prélèvements SEPA CORE :			
- Frais de mise en place	10 €		
- Frais par prélèvement émis	0,30 €/prélèvement		
Frais de modification/suppression d'un échéancier	Gratuit	Gratuit	
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel			0,22 €/prélèvement
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique			Gratuit
Frais par prélèvement SEPA émis et revenu impayé	5 €/prélèvement		5 €/prélèvement

➤ LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer :
 - Avec la convention de paiement sauf désaccord **Gratuit**
 - Sans la convention de paiement **20 € par bon à payer**
- Avis de sort **20 € par effet**

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

- Effet remis - support papier :
 - Frais par remise **14 €/remise**
 - Frais par effet **6 €/effet**
- Effet remis - Télétransmis :
 - Remise d'effets confirmée par fax **Gratuit**
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique **Gratuit**
 - Frais par effet **0,50 €/effet**
- Autres :
 - Effet prorogé, réclamé, non domicilié, restitué, changement de domiciliation, recherche de domiciliation **20,50 €**

➤ LES SERVICES SEPAMAIL

Nous consulter **TV**

(1) Services de banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

(2) Échanges de données informatisées (dans le cadre de CE net Remises ou CE net EDI).

5 LES ASSURANCES



■ Assurance Moyens de Paiement Pro Plus*⁽¹⁾⁽²⁾ 20,30 €/an

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formulaires de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait (offre groupée de services) professionnel.

■ Assurance Moyens de Paiement Associations⁽¹⁾⁽²⁾ 16,30 €/an

■ Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽²⁾ 27,40 €/an

■ Protection et Assistance Juridique Associatis⁽³⁾ 5 €/mois

Assurance juridique et protection juridique des membres du bureau pour les Associations.

IARD

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁴⁾ Sur devis

- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁴⁾ Sur devis

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁵⁾ Nous consulter

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

- Protection Homme Clé⁽²⁾⁽⁵⁾⁽⁷⁾ Nous consulter

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁶⁾ pour aider à préserver l'avenir de l'entreprise après la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽²⁾⁽⁸⁾ (Plan d'Epargne Retraite Individuel) Nous consulter

SANTÉ

- Garanties Santé Côté Pro⁽²⁾⁽⁹⁾ (Complémentaire santé individuelle) Nous consulter

- Complémentaire Santé Salariés⁽²⁾⁽¹⁰⁾ Nous consulter

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

■ Télésurveillance⁽¹¹⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

* Prix TTC.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Assurance Moyens de Paiement Associations et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46).

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46).

(4) Assurance Multirisque Professionnelle et Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances. (cf. mentions légales complètes, page 46).

(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. (cf. mentions légales complètes, page 46). Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent.

(6) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(7) Sous réserve de commercialisation.

(8) Millevie PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46).

(9) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46).

(10) Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française (cf. mentions légales complètes, page 46).

(11) Prestation assurée par VERISURE (cf. mentions légales complètes, page 46).



6 LA BANQUE À DISTANCE

> DIRECT ECUREUIL INTERNET PRO / CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Internet Pro (DEI Pro) et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet. Solutions modernes, sécurisées et faciles d'utilisation, ces services sont l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr⁽³⁾ ou sur l'appli Banxo (si vous êtes équipé du service DEI Pro) ou CE net Pros (si vous êtes équipé du service CE net).

Ces applis sont accessibles sur iPhone® ou sur Android

Digital Box : service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

■ Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait/offre groupée de services) :

- Direct Ecureuil Internet Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels) 5 €/mois⁽¹⁾
- CE net Comptes 5 €/mois⁽¹⁾
- Service Digital Box Gratuit⁽¹⁾
- Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Option gestion de portefeuille en bourse⁽²⁾ Gratuit⁽¹⁾

> PULCEO CONNECT TVA

BON À SAVOIR

PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). PulCEo Connect fonctionne sur un site Internet⁽³⁾ et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via DEI Pro, CE net ou Pulceo pour les clients équipés de ces services.

- Abonnement 9 €/mois
- Option Ellisphère (gestion du risque commercial) 10 €/mois

> WEBPROTEXION⁽³⁾

■ Service de banque à distance réservé aux représentants légaux des personnes protégées : tuteurs ou curateurs familiaux, gérants professionnels (mandataires judiciaires à la protection des majeurs - Associations - Hôpitaux) Gratuit⁽³⁾

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

(3) Coût de connexion Internet selon opérateur.

➤ SERVICE GESTION DE FACTURES⁽¹⁾ TVA

BON À SAVOIR

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

	Gratuit
Découverte	18 €/mois
Basique	33 €/mois
Essentiel	79 €/mois
Pro	199 €/mois
Pro+	

	Découverte 20 factures incluses ⁽²⁾	Basique 60 factures incluses ⁽²⁾	Essentiel 100 factures incluses ⁽²⁾	Pro 200 factures incluses ⁽²⁾	Pro+ 500 factures incluses ⁽²⁾
FACTURATION CLIENT					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	X	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures ⁽³⁾	X	X	✓	✓	✓
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs ⁽³⁾	✓	✓	✓	✓	✓

X Service non disponible.
✓ Service offert en standard.

(1) Coût de connexion Internet selon opérateur.

(2) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application "Notes de Frais" est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

(3) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service Gestion de Factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge), ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne.

Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529 196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg - 75003 Paris. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

	Découverte 20 factures incluses ⁽¹⁾	Basique 60 factures incluses ⁽¹⁾	Essentiel 100 factures incluses ⁽¹⁾	Pro 200 factures incluses ⁽¹⁾	Pro+ 500 factures incluses ⁽¹⁾
PRÉ-COMPTABILITÉ					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires ⁽²⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes ⁽¹⁾
Pour le Comptable : accès externalisé à l'espace Gestion de Factures	✓	✓	✓	✓	✓
SUIVI FINANCIER & TRÉSORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	X	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	X	X	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	X	X	✓	✓	✓
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	X	X	X	✓	✓
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur ⁽¹⁾	1 utilisateur ⁽¹⁾	2 utilisateurs ⁽¹⁾	5 utilisateurs ⁽¹⁾	25 utilisateurs ⁽¹⁾

X Service non disponible.
✓ Service offert en standard.

(1) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application "Notes de Frais" est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

(2) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service Gestion de Factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge), ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne.

Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529 196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg - 75003 Paris. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

6

LA BANQUE
À DISTANCE

➤ LA SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) TVA

■ Carte Secur@ccès	10 €/an
■ Rédition du code confidentiel de carte Secur@ccès	8 €
■ Lecteur CAP	Gratuit
■ Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)	80 €/an
■ Certificat électronique 3 Skey	100 €
■ SOL par lecteur CAP (hors offre groupée de services)	Gratuit
■ SOL par SMS	Gratuit
■ Sécur'Pass	Gratuit
■ Sécur'Pass Pro	Gratuit

BON À SAVOIR

Le Certificat Électronique est un gage de sécurité supplémentaire pour vos opérations en ligne. Il vous permet notamment sur Direct Ecureuil Internet Pro de saisir de nouveaux RIB, afin d'effectuer des virements sans avoir à contacter votre Agence.

DÉFINITIONS :

Carte Secur@ccès

Carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.



Lecteur CAP

Permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

Certificat électronique Certiceo

Solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

Sécur'Pass (DEI Pro) et Sécur'Pass Pro (CE net)

Services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur Internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



DÉFINITION : Services de gestion de compte via échanges de données informatisées

A l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur ou accessible sur Internet, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mettre en place par la Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

➤ CE NET REMISES

■ **BON À SAVOIR :** La Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

■ Abonnement hors offre groupée de services (souscrit à partir du 01/07/2022 ⁽¹⁾)	50 €/mois
■ Abonnement hors offre groupée de services (souscrit avant le 01/07/2022 ⁽¹⁾)	20 €/mois
- Sens aller	30 €/mois
- Sens retour	45 €/mois
- Sens aller & retour	10 €/avenant

➤ CE NET EDI (EBICS)

■ Frais de mise en place du service	50 €
■ Abonnement hors offre groupée de services (EBICS T / EBICS TS) (souscrit à partir du 01/07/2022 ⁽¹⁾)	60 €/mois
■ Abonnement hors offre groupée de services (EBICS T / EBICS TS) (souscrit avant le 01/07/2022 ⁽¹⁾)	20 €/mois
- Sens aller	30 €/mois
- Sens retour	45 €/mois
- Sens aller & retour	10 €/avenant

➤ PULCEO TVA

■ **BON À SAVOIR :** PulCeO est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCeO.fr implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

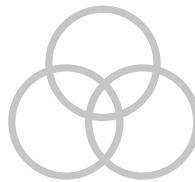
■ Frais de mise en place du service (à distance)	À partir de 300 €
■ Abonnement PulCeO.fr incluant deux banques	À partir de 40 €/mois
- Ajout de banque supplémentaire	À partir de 10 €/mois
- Signature électronique des mandats :	
> Abonnement	10 €/mois
> Frais par acte	0,70 €/mandat
- Équilibrage des soldes	15 €/mois
- Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles	15 €/mois
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCeO Mobile élargi, Diamond...)	Nous consulter

➤ LES AUTRES PRESTATIONS

■ Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	Nous consulter
■ Relevés intraday	20 €/mois/abonnement
■ Relevés de frais bancaires (CAMT 086)	5 €/mois/compte
■ Relevés format CFONB, XML et format MT940	Nous consulter
■ Accès multiple tout protocole	Nous consulter
■ Tracker SWIFT GPI (suivi des virements internationaux)	5 €/mois
■ Services complémentaires	Nous consulter

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



➤ LA MONÉTIQUE

■ Commission monétique sur paiement	Nous consulter
■ Offre tourisme (encaissement des cartes étrangères : UPI, diners, discover, JCB, etc.)	Nous consulter
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
■ Edition ou duplicita carte de domiciliation	10 € TVA
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires :	
- Par opération traitée par le schéma "CB"	21 €
- Par opération traitée par les autres schémas	45 €
■ Frais sur contrat inactif	35 €/an
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit
■ Frais de rédaction d'un Récapitulatif Annuel ou Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes	6 €
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée	De 13 à 65 € TVA

➤ LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

➤ BON À SAVOIR

La Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électronique en location, performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants	À partir de 19,90 €⁽¹⁾ TVA
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois	
■ Location de TPE pour les professionnels de santé	À partir de 9,90 € TVA
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois	
■ Installation de logiciels spécifiques	À partir de 15 € TVA
■ Frais de dossier	50 € TVA
■ Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage)	Nous consulter TVA

➤ TAP TO PAY **TV**

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion Internet⁽²⁾ et l'application Tap to Pay Caisse d'Epargne.

■ Abonnement	4,90 €/mois
■ Commission monétique carte réseau	1,25 %
■ Commission monétique carte UE	1,25 %
■ Commission monétique cartes commerciales	2,50 %
■ Commission monétique cartes étrangères	2,50 %
■ Coût fixe par transaction	0,15 €

(1) Pour les contrats TPE souscrits à compter du 31/01/2024.

(2) Coût de connexion Internet selon opérateur.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

➤ LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)

Nous consulter

➤ BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

➤ CE BOOST PAY BUSINESS⁽¹⁾ **TV**

DÉFINITION : CE boost PAY Business

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay.fr.

■ Abonnement CE boost Pay Business	À partir de 65,50 €/mois
Caisse AddicTill (conçue pour tous types de commerce)	
■ Frais de dossier, modalité de sortie du contrat	Nous consulter
■ Durée d'engagement	48 mois

➤ ONEY PROXI⁽²⁾

➤ BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

■ Paiement en 3 ou 4 fois (% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant)	Nous consulter
■ Paiement en 3 ou 4 fois sans frais (% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant)	Nous consulter

(1) CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services, société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

(2) L'offre de paiement en 3x4, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205 € - 34 Avenue de Flandre 59170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

8

L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

➤ L'E-COMMERCE ~~TVA~~

■ IZ e-commerce⁽¹⁾ [Nous consulter](#)

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

■ Inscription	
- SP PLUS Pro	150 €
- SP PLUS Pro Expert	250 €
- Jepaieenligne EXPRESS	50 €

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE (cf. supra⁽²⁾).

■ Abonnement mensuel	
- PAYPLUG ⁽³⁾	Nous consulter
- SP PLUS Pro	15 €
- SP PLUS Pro Expert	30 €
- Jepaieenligne EXPRESS	5 €

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne EXPRESS
CANAL DE VENTE			
Site WEB marchand	✓	✓	X
VAD (téléphone, courrier, fax, e-mail)	5 €/mois*	5 €/mois*	X
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, e-mail...)	X	5 €/mois	✓
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	10 €/mois
MOYEN DE PAIEMENT			
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction
Cartes privatives :	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction
American Express, Paypal, Cetelem	5 €/mois	✓	5 €/mois

X Service non disponible.
✓ Service offert en standard.
* Service en option.

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 rue Raspail, 92300 Levallois-Perret.

(2) Coût de connexion Internet selon opérateur.

(3) Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par la Caisse d'Epargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

8

L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne EXPRESS
TYPOLOGIE DE PAIEMENT			
Paiement à la commande	✓	✓	✓
Paiement à la livraison	✓	✓	✓
Paiement différé	✓	✓	✓
Paiement fractionné	✓	✓	X
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	15 €/mois*	15 €/mois*	X
Paiement par lien	X	5 €/mois*	✓
BACK-OFFICE DE GESTION DES PAIEMENTS			
Mode interface sécurisé	✓	✓	✓
Mode WEB services	X	500 €	X
AIDE À LA DÉCISION (MODULE DE RISQUE)			
Pilotage Risque Niveau 1	15 €/mois*	✓	X
Pilotage Risque Niveau 2	X	10 €/mois*	X
REPORTING			
E-mail de confirmation de paiement au commerçant	✓	✓	✓
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	✓	X
Rapprochement bancaire visuel			
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier			
SERVICES ADDITIONNELS			
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	✓	✓	✓
E-mail de confirmation de paiement à l'internaute	✓	✓	✓
Pages de paiement en multilangues	✓	✓	✓
Affichage montant en multidevises	X	✓	✓
MODALITÉS DE FACTURATION SPÉCIFIQUE			
Service saisonnier	10 €/mois*	10 €/mois*	X

X Service non disponible.

✓ Service offert en standard.

* Service en option.

9 LES SERVICES EXTRA-BANCAIRES



➤ JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service **Gratuit TVA**

➤ AVANCE ET GESTION TIERS-PAYANT⁽¹⁾ **Nous consulter**

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽²⁾ et avance de fonds par la Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

➤ IPAIDTHAT⁽³⁾ **Nous consulter**

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

➤ BRIDGE⁽⁴⁾ **Nous consulter**

Solution d'initiation de virement par API, instantané ou classique selon les cas.

➤ VIT@PLUS⁽⁵⁾ **Nous consulter**

Offre permettant la mise à jour de la carte vitale, la création et la télétransmission de fiches de soins électroniques (FSE) via le TPE.

➤ VIT@PLUS TAXI⁽⁵⁾ **Nous consulter**

Offre permettant la mise à jour de la carte vitale, la création et la télétransmission de factures de transports via le TPE.



10 LE FINANCEMENT⁽¹⁾

➤ LE FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

LE DÉCOUVERT

- Autorisation de découvert :
 - Frais de dossier sur autorisation de découvert **1 % du montant de l'autorisation de découvert (min 75 €, max 300 €)**
 - Frais d'actualisation de découvert **50 €/an**
 - Taux d'intérêt⁽²⁾ **Taux de base CE⁽³⁾ + 6 % l'an**
 - Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client) **2 % maximum**
- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt⁽²⁾ **Taux de base CE⁽³⁾ + 6 % l'an**

LES COMMISSIONS⁽⁴⁾

- Commission sur le plus fort découvert **0,15 % maximum/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation **1 % maximum**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

L'ESCOMPTE⁽⁵⁾

- Frais de dossier **Nous consulter**
- Taux d'intérêt **Calculé en référence au taux de base Caisse d'Epargne⁽³⁾ et appliquée sur le montant nominal de l'effet avec un décompte prorata temporis**
- Montant minimum des intérêts perçus pour escompte **7 €**
- Nombre minimum de jours d'escompte pour le calcul des intérêts **10 jours ouvrés**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme **Gratuit**

L'AFFECTURAGE

- Contrat d'affacturage⁽⁶⁾ **Nous consulter**
- FlashFactures⁽⁶⁾ **4,95 % du montant financé des factures confiées**
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.

➤ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Taux d'intérêts **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Ecureuil Crédit Express Professionnel **1 % (min 300 €)**
 - Concours Moyen et Long Terme **1 % (min 600 €)**
 - Ligne de crédit pré-acceptée⁽⁷⁾ **Nous consulter**
 - Gestion dynamique de la dette (READ) **Nous consulter**

(1) Sous réserve de commercialisation.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIA Santé, SAS au capital de 30 000 €, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 Riom - RCS Roanne 489 470 930 - Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 - Code APE : 7022Z.

(3) Service de la SAS IPT TECHNOLOGIE "iPaidThat", société par actions simplifiées au capital social de 4 215,50 € – SIREN 829 997 451, chez Wework - 198 Avenue de France - 75016 PARIS.

(4) Solution Bridge de Perspecteev, proposé la Caisse d'Epargne. Perspecteev, société par actions simplifiées au capital social de 765 691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée, 75011 Paris.

(5) Arrêt de commercialisation au 31/12/2023.

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(3) Taux de base Caisse d'Epargne : 6,60 % au 01/09/2022.

(4) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas d'autorisation de découvert et de découvert non autorisé.

(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(6) Offre proposée par BPCE Factor, établissement de crédit agréé en France par l'ACPR (cf. mentions légales complètes, page 46).

(7) Sous réserve de commercialisation.

10

LE FINANCEMENT⁽¹⁾

LE CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION		
TYPE D'ACTES	PRIX HT (hors forfait SAV)	FORFAIT SAV 2,50 € HT/mois
Frais de dossiers	2 % du montant du prix HT du matériel avec un minimum de 200 € HT	Non inclus
Frais de prise d'inscription au Greffe	30 €	Non inclus
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300 €	Non inclus
Frais d'annulation assurance - Parcours non finalisé par le client	50 €	Non inclus
Gestion de subventions	250 €	Non inclus
Annulation ou modification d'assurance	50 €	INCLUS
Mainlevée d'opposition	50 €	INCLUS
Gestion d'un sinistre matériel	200 €	INCLUS
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150 €	INCLUS
Rédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers...)	50 €	INCLUS
Changement d'adresse postale y compris NPAI	50 €	INCLUS
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	50 €	INCLUS
Radiation de publicité ou de gage ⁽²⁾	50 €	INCLUS
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100 € (hors intérêt intercalaire)	INCLUS
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽³⁾	50 €	Non inclus
Changement du mode de règlement - Hors prélèvement ⁽²⁾	50 € par échéance (chèque ou virement)	Non inclus
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet - Hors espace client ⁽²⁾	50 €	INCLUS
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽²⁾	50 €	INCLUS
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes...)	150 €	INCLUS
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽²⁾	300 €	Non inclus
Modification du plan de remboursement ⁽²⁾	300 €	Non inclus
Modification ou mainlevée de garantie ⁽²⁾	250 €	INCLUS

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(3) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

10

LE FINANCEMENT⁽¹⁾

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION (SUITE)		
TYPE D'ACTES	PRIX HT (hors forfait SAV)	FORFAIT SAV 2,50 € HT/mois
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽²⁾	300 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - Moratoire	250 €	Non inclus
Frais de représentation sur impayés	20 €	Non inclus
Taux d'intérêt de retard	1 % par mois commencé	Non inclus
Indemnité forfaitaire	40 €	Non inclus
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50 €	Non inclus

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE **Sur devis**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Rédition de tableau d'amortissement **19,95 €**
- Décompte de remboursement anticipé **25 €**
- Désolidarisation de prêt entre co-emprunteurs/dénonciation d'engagement de caution **355,25 €**

➤ L'ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽³⁾

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁴⁾ **Nous consulter**

➤ LES CAUTIONS ET GARANTIES

LES GARANTIES ÉMISES PAR LA CAISSE D'EPARGNE : CAUTIONS BANCAIRES, GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

- Mise en place
 - Frais de dossier - Acte standard de la Caisse d'Epargne **100 €**
 - Frais de dossier - Acte sur mesure⁽⁵⁾ **Nous consulter**
 - Commission de risque **2 %/an⁽⁶⁾ (min 100 €/trim)**
- Commission pour aval de traite **2 %/an⁽⁷⁾ (min 100 €/trim)**
- Mainlevée totale ou partielle **55 €**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(5) Après prise en compte des modifications demandées par le client.

(6) Du montant cautionné.

(7) Du montant de la traite.

10

LE FINANCEMENT⁽¹⁾

LES FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

- Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/actions de sociétés non cotées [Nous consulter](#)
- Nantissement de compte-titres [Nous consulter](#)
- Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements [Nous consulter](#)
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé [Nous consulter](#)
- Prise de gage [Nous consulter](#)
- Convention de blocage de compte courant d'associé [Nous consulter](#)
- Mainlevée de garantie réelle totale ou partielle (avec ou sans remboursement de prêt) [Nous consulter](#)

95 € + frais réels



11

L'INGÉNIERIE SOCIALE



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.



L'ÉPARGNE SALARIALE (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, INTÉRESSEMENT)

- Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de défiscalisation. Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants. [Nous consulter](#)

L'INTÉRESSEMENT

- L'Intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option des critères extra-financiers "RSE" [Nous consulter](#)

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE (PERo)

- Le dispositif Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire) permet à vos salariés de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite, grâce à des versements obligatoires de l'entreprise et du salarié, si le règlement le prévoit [Nous consulter](#)

LES TITRES DE SERVICES "SWILE"⁽³⁾

- Titre-Restaurant "Swile" (carte) [Nous consulter](#)
- Titre Cadeau "Swile" (carte) [Nous consulter](#)

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

(1) PEI : Plan d'Epargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Epargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribués par la Caisse d'Epargne. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90 541,90 €, siège social : 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N° TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12 LES PLACEMENTS FINANCIERS



➤ LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE (MONTANT PAR OPÉRATION, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
 - Par Internet **0,50 %⁽²⁾, min 7,90 €**
 - Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller) **1,15 %⁽²⁾, min 10,90 €**
 - En agence **1,45 %⁽²⁾, min 15,90 €**

- Frais achats/ventes actions ou obligations sur bourses étrangères
(taux de courtage - minimum de perception) **Nous consulter**

- Ordre annulé ou non exécuté **Gratuit**

- OPCVM/FIA⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Epargne **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux **31 € + frais d'émetteur**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP non garantis **Nous consulter**
 - Autres instruments financiers **Nous consulter**

➤ LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO...) **Gratuit**

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Commission proportionnelle au montant de la transaction.

(3) Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) / Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : Une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à la Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(4) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(5) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'Information Clé (DIC).

12 LES PLACEMENTS FINANCIERS

➤ LES DROITS DE GARDE **TVA**

		Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et au 31/12 et prélevée semestriellement			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
		Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	jusqu'à 1 500 €		4,06 €/semestre	4,06 €/semestre	
	au-delà de 1 500 €		11,68 €/semestre	11,68 €/semestre	
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	jusqu'à 30 000 €	0,25 %/semestre	25 €/an		3,50 €/semestre
	de 30 001 € à 99 999 €	0,15 %/semestre			
	à partir de 100 000 €	0,08 %/semestre			
Portefeuille sans valeur inscrite			8,50 €/semestre	8,50 €/semestre	

- Portefeuille composé uniquement de Parts Sociales **Gratuit**
- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312 -19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾. Application des droits de garde (cf. tableau ci-dessus).

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

➤ LES AUTRES TARIFS

■ Attestation de plus-values (sur IFU)	Gratuit
■ Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
■ Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)	17,75 € TVA
■ Relevé ponctuel de portefeuille	8,10 € TVA
■ Relevé de compte-titres moyen	50,75 € TVA
■ Titres non cotés compte-titres ordinaire <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'ouverture - Frais de gestion de dossier (opération sur titre, détachement, dividendes...) - Frais de transaction 	203 €
■ Gestion sous mandat	75 €/acte TVA
	1,20 % du montant de la transaction
	Nous consulter TVA

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

12

LES PLACEMENTS FINANCIERS

➤ LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES TVA

■ Transfert total ou partiel de compte-titres	Gratuit
- Vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne	
- Vers un autre établissement	
> Commission fixe	130 €
> Commission par ligne.....	7 €

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.



13

L'ÉPARGNE

➤ LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS⁽¹⁾

DÉFINITION : Compte Excédent Professionnels

Solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Ouverture	Gratuit
-------------------	----------------

➤ LES AUTRES COMPTES ET LIVRETS D'ÉPARGNE

■ Ouverture de :	Gratuit
- Livret A ⁽²⁾	Gratuit
- Livret B ⁽³⁾	Gratuit
- Compte sur Livret Associatis ⁽³⁾	Gratuit
- Compte à Terme	Gratuit

➤ LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

■ Frais de tenue et de gestion de compte épargne inactif ⁽⁴⁾ (compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier).....	30 €/an
■ Relevé de livret d'épargne multiproduits papier ou électronique	Gratuit
- Périodicité annuelle.....	
- Autres périodicités	1,45 €/relevé supplémentaire

(1) Réservé uniquement aux Professionnels.

(2) Réservé uniquement aux Associations et Syndicats de copropriété.

(3) Réservé uniquement aux personnes morales sans but lucratif.

(4) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livret B, Compte sur Livret Associatis) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

➤ LES OPÉRATIONS DE CHANGE

LE CHANGE MANUEL - ACHAT/VENTE DE DEVISES⁽¹⁾

■ Commission de change.....	Cours en vigueur
■ Commission de service	3 % ⁽²⁾ , min 5 €

LE CHANGE SCRIPTURAL (POUR LES COMPTES EN DEVISES)

■ Commission de change.....	0,05 % ⁽²⁾
■ Minimum de perception	15 €

➤ LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Frais par virement occasionnel incomplet (Coordonnées manquantes ou erronées).....	28 €
■ Frais d'intervention (demande de retour de fonds, d'avis de sort, de correction).....	28 €
■ Frais pour correction de date de valeur pour un virement international	28 €
■ Confirmation d'émission de virement	19 €

L'ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA⁽³⁾

	En agence / Par téléphone	Par télétransmission ⁽⁴⁾
Frais par virement en euros :		
Commission proportionnelle ⁽⁵⁾	0,10 %	0,10 % jusqu'à 75 000 € 0,05 % au-delà de 75 000 €
Minimum de perception	23 €	12 €
Maximum de perception		150 €
Frais de correspondant	25 €	25 €
Frais par virement en devises :		
Commission proportionnelle ⁽⁵⁾	0,10 %	0,10 % jusqu'à 75 000 € 0,05 % au-delà de 75 000 €
Minimum de perception	23 €	12 €
Maximum de perception		150 €
Commission de change ⁽⁶⁾	0,05 %	0,05 %
Minimum de perception	15 €	15 €
Frais de correspondant	25 €	25 €

LE SUIVI DES VIREMENTS INTERNATIONAUX **TVA**

■ Tracker SWIFT GPI	5 €/mois
---------------------------	----------

LE PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

■ En euros	0,10 % ⁽²⁾
■ Commission de service	30 €
■ Minimum de perception	

(1) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(2) Du montant du chèque ou de l'opération.

(3) SEPA : voir la définition en page 43.

(4) Échanges de données informatisées.

(5) De la contrevaluer euro du montant du virement.



14

LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

➤ LE CHÈQUE DE BANQUE EN DEVISES

■ Frais d'émission d'un chèque de banque en devises (quel que soit le pays) :	0,10 % ⁽¹⁾
- Commission proportionnelle	30 €
- Minimum de perception	0,05 % ⁽¹⁾
- Commission de change (en supplément)	15 €
- Minimum de perception	

➤ LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

LES VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA ⁽²⁾	15 €
■ Frais par virement ⁽³⁾	15 €
■ Commission de change	0,05 % ⁽⁴⁾
- Minimum de perception	15 €
■ Frais d'intervention (demande de rejet de fonds, d'avis de sort).....	28 €
■ Confirmation de réception de virement.....	19 €
■ Code BIC/IBAN ou coordonnées bancaires absentes ou incorrectes	28 €

BON À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

L'ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER

BON À SAVOIR

La Caisse d'Epargne Ile-de-France n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA⁽²⁾, le virement international ou encore votre contrat monétique, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

15 LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escoptement permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escoptement) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union Européenne,
- les quatre États membres de l'Association Européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni,
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie

A

15 LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement,

code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.

- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Articles R314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Epargne conformément aux articles R314-1 et suivants du code de la consommation. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

15

LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
 - avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
 - des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert), une commission d'engagement de 100 euros (1% du montant du découvert).
- Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE (ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN), COMPOSÉ DES PAYS

SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



16 LES NUMÉROS ET INFORMATIONS UTILES

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

➤ CENTRE DE RELATION CLIENTE

ASSISTANCE TECHNIQUE : **3241⁽¹⁾**

➤ CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE :

09 69 36 39 39⁽¹⁾

OU sur Direct Eucrueil Internet Pro par Internet
[www.caisse-epargne.fr^{\(2\)}](http://www.caisse-epargne.fr)

OU depuis votre Smartphone, iPhone®
sur [www.m.caisse-epargne.fr^{\(2\)}](http://www.m.caisse-epargne.fr)

➤ MONÉTIQUE COMMERÇANTS

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi, de 8h à 20h (appels techniques, renseignements, télécollectes) :

■ **TPE (hors Premium) : 09 69 39 16 17⁽¹⁾**

■ **TPE Premium et CE Boost Pay Business :**
09 69 36 05 86⁽¹⁾

SAFICARD : 0 800 216 543⁽¹⁾

■ **Contact e-mail : [adv@saficard.com^{\(2\)}](mailto:adv@saficard.com)**
(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

ASSISTANCE SP PLUS / JEPAIENLIGNE :
09 69 37 80 30⁽¹⁾

CENTRE D'AUTORISATIONS :
0 825 898 989⁽³⁾
7/7j et 24h/24h

➤ ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Epargne.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE :
09 69 36 28 37⁽¹⁾

Pour les contrats : Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Assurance Complémentaire Santé Salarié, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

(1) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

(2) Coût de connexion Internet selon opérateur.

(3) 0,15 €/min + coût selon opérateur.

16

LES NUMÉROS
& INFORMATIONS UTILES

➤ NOS PARTENAIRES

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNO délivré par l'ADEME.

BPCE FACTOR

Établissement de crédit agréé en France par l'ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris. BPCE FACTOR, dans le cadre de ses activités bancaires et financières, est soumis au Code Monétaire et Financier. Adhérent à l'ASF – Association Française des Sociétés Financières, organisation professionnelle qui représente les principales sociétés financières installées en France. Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros – 379 160 070 RCS Paris.

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT. Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY. Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



APIVIA MACIF MUTUELLE

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris Cedex 15.

17

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE



➤ EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR ÉCRIT

Caisse d'Epargne Ile-de-France
Service Relations Clientèle
26-28 rue Neuve Tolbiac
CS 91344
75633 PARIS Cedex 13

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne Ile-de-France vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

CAS PARTICULIER

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : <https://www.assurances.groupebpce.com/reclamation-et-mediation/>

17

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUTRE UN LITIGE

➤ VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent sur son site Internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

■ **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, au maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide aux entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...

PAR INTERNET (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)

Dossier à remplir en ligne sur le site : [https://mediateur-credit.banque-france.fr^{\(1\)}](https://mediateur-credit.banque-france.fr)

■ **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet ⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site : https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR (bouton "Saisir le médiateur") ou en scannant le QR Code ci-dessous : 	

(1) Coût de connexion Internet selon opérateur.

17

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUTRE UN LITIGE

■ **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org⁽¹⁾	Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

■ **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) **au sein de la Caisse d'Epargne Ile-de-France** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediateur-ceidf.fr⁽¹⁾ (rubrique "Déposer un dossier")	M. le Médiateur TSA 31359 - 75621 Paris Cedex 13

Son champ d'action et les modalités de son intervention sont définis dans la charte de Médiation disponible sur son site et sur le site [www.caisse-epargne.fr^{\(1\)}](http://www.caisse-epargne.fr).

(1) Coût de connexion Internet selon opérateur.

NOTES

BANQUE & ASSURANCES

Plus d'informations
www.caisse-epargne.fr/ile-de-france/
Coût de connexion Internet selon votre opérateur.



**CAISSE D'EPARGNE
ILE-DE-FRANCE**

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS CEDEX 13 – Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital de 2 375 000 000 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social : 19, rue du Louvre – 75001 Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200 – www.orias.fr. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

Crédit photos : Getty Images.

Imprimeur : Eproc Factory - 3, rue de l'Atlas 75019 Paris.
Réf. MOD.07.00.000.876-01/01/2026.

